Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Service économie et agriculture durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET D' ILLE-ET-VILAINE

LEGUMES (AUBERGINE, BETTERAVE POTAGÈRE, CAROTTE, CÉLERI, CHOUX, CONCOMBRE, COURGE, COURGETTE, FENOUIL, HARICOT VERT, NAVET, POIREAU, POIVRON, RADIS NOIR, TOMATE) ET SUR ESCARGOTS 2022

CERTIFICAT D'AFFICHAGE EN MAIRIE DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27/04/2023 PORTANT RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DE CALAMITÉ AGRICOLE DES PERTES DE RÉCOLTE SUR LÉGUMES (AUBERGINE, BETTERAVE POTAGÈRE, CAROTTE, CÉLERI, CHOUX, CONCOMBRE, COURGE, COURGETTE, FENOUIL, HARICOT VERT, NAVET, POIREAU, POIVRON, RADIS NOIR, TOMATE) ET SUR ESCARGOTS POUR L'ANNÉE 2022

Je soussigné, Madame, Monsieur …….. ,

Maire de la commune de ……..,

N°Insee : ……..,

Certifie avoir procédé le : 15/05/2023

à l'affichage de l'arrêté du 27/04/2023, ci-dessus désigné, pour une durée de 1 mois.

Fait à

Le |__||__| |__||__| |__||__||__||__|

Le Maire